



## **RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

**Mai 2012**



**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

Société d'Expertise Comptable  
Imm PwC- Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 86 21 56 Fax +216 71 86 17 89



**ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

# ***RAPPORT GENERAL***



**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**  
Société d'Expertise Comptable  
Imm PwC- Rue du Lac d'Annecy –  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 86 21 56 Fax +216 71 86 17 89



**MAZARS**

**ECC MAZARS**  
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

***RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2011***

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- L'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 214.596 KDT y compris un bénéfice net de l'exercice de 22.852 KDT ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Paragraphe d'Observation***

Nous attirons votre attention sur la note 3 aux états financiers décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs et les intérêts attachés, dont le règlement n'a pas été effectué, ont été réservés.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 4.000 KDT au titre de provisions dites « collectives », de réduire les revenus de 160 KDT au titre des agios réservés, et par la même d'affecter le résultat de l'exercice de la somme des deux montants. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

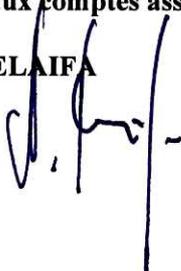
Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué périodiquement par la STICODEVAM. De ce fait, les dispositions relatives à la tenue des comptes en valeurs mobilières conformément au décret sus visé et à l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006 portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières ainsi que du cahier des charges y relatif ne sont pas totalement respectées par la banque.

**Tunis, le 22 mai 2012**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**Ahmed BELAIFA**



**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**



***RAPPORT SPECIAL***



**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

Société d'Expertise Comptable  
Imm PwC- Rue du Lac d'Annecy –  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 86 21 56 Fax +216 71 86 17 89



**M A Z A R S**

**ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn

***RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011***

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI***

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice***

La banque a réglé les dépenses de pré-exploitation (frais préliminaires engagés en phase de création, déclarations fiscales mensuelles...) de la nouvelle filiale « UBCI- Développement » détenue à hauteur de 99,88% par l'UBCI, pour un montant de 5 KDT. Ces frais seront refacturés à l'identique courant l'exercice 2012.

***B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures***

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice:

- Des prestations régulières de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques dans le cadre de conventions conclues avec le groupe BNP Paribas pour un montant total pour l'exercice 2011 de 6.572 KDT.

- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2011 s'élève à 21 KDT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération de l'ancien Président Directeur Général a été fixée par le comité de rémunération du 1er Avril 2010 issu du conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe, d'une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et de l'attribution d'une voiture de fonction avec prise en charge de frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 122 KDT pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 7 mars 2011.

Par ailleurs, l'ancien Président Directeur Général a perçu au moment de son départ à la retraite les indemnités suivantes :

- Une indemnité de départ à la retraite pour un montant de 326 KTND;
- Le solde de tout compte correspondant aux congés non consommés, pour un montant de 242 KTND.

La charge globale au titre de l'exercice 2011 s'élève à 690 KTND.

Par ailleurs, la banque a cédé deux voitures à l'ancien Président Directeur Général, dont le détail se présente comme suit :

Caractéristiques	date de vente	Prix de vente selon contrat	Valeur de d'origine	Amortissements cumulés	Valeur Comptable Nette à la sortie	Plus value de cession
BMW - 432 TU 116 (11 chevaux)	24/02/2011	1	126 000	126 000	0	1
BMW - 9167 TU 126 (9 chevaux)	24/02/2011	20 308	83 103	64 706	18 396	1 912

- Suite au départ à la retraite de l'ancien Président Directeur Général (*Cf. paragraphe ci-haut*):
  - Le Directeur Général Adjoint est nommé administrateur délégué pour la période allant du 22 mars 2011 jusqu'au 23 septembre 2011. Cette nomination a été décidée par le conseil d'administration du 22 mars 2011. Aucune rémunération ne lui a été versée au titre de ses fonctions d'administrateur délégué.
  - L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Juin 2011 a approuvé la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celle du Directeur Général.

1. L'administrateur délégué a été nommé Directeur Général par décision du conseil d'administration du 23 septembre 2011. Aucune rémunération complémentaire n'a été décidée au titre de ses nouvelles fonctions. Sa rémunération est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale du Groupe BNP Paribas. Suivant ce contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée à 534 KDT pour l'exercice 2011.
  2. Le nouveau Président du conseil d'administration est nommé par le conseil d'administration du 14 novembre 2011. Aucune rémunération ne lui a été servie au titre de l'exercice 2011.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. Ces jetons de présence s'élèvent pour l'exercice 2011 à 384 KDT et sont inscrits parmi les passifs à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 22 mai 2012**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**Ahmed BELAIFA**



**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**





**ETATS FINANCIERS**  
**31 – 12 – 2011**

**BILAN**  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011  
(en Milliers de Dinars)

		31/12/2011	31/12/2010 Retraité
<b><u>ACTIF</u></b>			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	55 068	62 136
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	308 870	348 613
Créances sur la clientèle	3	1 883 093	1 594 868
Portefeuille -titre commercial	4	7 354	4 415
Portefeuille d'investissement	5	141 221	101 400
Valeurs immobilisées	6	47 480	56 909
Autres actifs	7	32 005	29 820
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 475 091</b>	<b>2 198 161</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	356 449	215 272
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 770 165	1 661 814
Emprunts et Ressources spéciales	10	54 541	47 832
Autres passifs (*)	11	79 340	68 910
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 260 495</b>	<b>1 993 828</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital		75 759	75 759
Réserves		117 608	103 528
Autres capitaux propres		488	576
Résultats reportés		3	2
Modification comptable		(2 114)	-
Résultat de l'exercice (*)		22 852	24 468
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	12	<b>214 596</b>	<b>204 333</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 475 091</b>	<b>2 198 161</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 12)

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011  
(en Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b><i>PASSIFS EVENTUELS</i></b>			
Cautions, avals et autres garanties données	13	943 436	601 588
Crédits documentaires	14	264 452	277 871
<b>TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 207 888</b>	<b>879 459</b>
<b><i>ENGAGEMENTS DONNES</i></b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	252 300	313 475
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	27	31
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>252 327</b>	<b>313 506</b>
<b><i>ENGAGEMENTS REÇUS</i></b>			
Garanties reçues		1 777 759	1 180 803
Engagements reçus d'autres établissements		-	277
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	17	<b>1 777 759</b>	<b>1 181 080</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
 PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011  
 (en Milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	19	117 339	101 134
Commissions	20	35 502	32 219
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	9 437	7 390
Revenus du portefeuille d'investissement	22	7 743	6 459
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>170 021</b>	<b>147 202</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	23	46 262	35 948
Commissions encourues		2 347	2 403
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>48 609</b>	<b>38 351</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>121 412</b>	<b>108 851</b>
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(13 724)	(5 460)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(167)	(109)
Autres produits d'exploitation		2 741	2 001
Frais de personnel (*)		(51 113)	(44 071)
Charges générales d'exploitation	26	(23 913)	(22 232)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(8 926)	(8 720)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>26 310</b>	<b>30 260</b>
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	3 516	(646)
Impôts sur les sociétés	28	(6 974)	(7 180)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>22 852</b>	<b>22 434</b>
Boni de fusion			2 034
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>22 852</b>	<b>24 468</b>
Effets des modifications comptables	12	2 114	
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>20 738</b>	<b>24 468</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (DT)</b>		<b>1,508</b>	<b>1,615</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 12)

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		160 453	138 894
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(48 554)	(38 833)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		2 332	50 446
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		170	(2 028)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(301 527)	(434 989)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		135 619	240 059
Titres de placement / Titres de transaction		(2 939)	5 676
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(53 543)	(56 560)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(9 404)	236
Impôts sur les sociétés		(7 337)	(7 189)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>(124 730)</b>	<b>(104 288)</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		6 072	6 637
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		(38 317)	9 795
Acquisitions cessions sur immobilisations		4 024	(12 694)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(28 221)</b>	<b>3 739</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(26 500)	25 000
Augmentation / diminution ressources spéciales		6 988	12 627
Dividendes versés		(12 489)	(12 506)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>		<b>(32 001)</b>	<b>25 120</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(184 952)	(75 430)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		191 517	266 947
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>30</b>	<b>6 565</b>	<b>191 517</b>

***NOTES AUX ETATS FINANCIERS***

## 1. Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **75 759 030** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 15.151.806 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>QUANTITE</b>	<b>POURCENTAGE</b>
BNP PARIBAS BDDI Participation	7 575 903	50,00%
Famille BEN SEDRINE	1 171 633	7,73%
GROUPE TAMARZISTE	1 634 496	10,79%
GROUPE BOURICHA	708 288	4,67%
GROUPE SELLAMI	1 024 430	6,76%
MED RACHED CHEBIL	140 310	0,93%
ALI FEKIH	172 500	1,14%
Héritiers BOUADJA	222 018	1,47%
GROUPE RIAHI	981 724	6,48%
Groupe Saad hadj KHELIFA	345 010	2,27%
PERSONNES MORALES	156 160	1,03%
PERSONNES PHYSIQUES	979 281	6,46%
PERSONNES PHYSIQUES non résidentes	26 521	0,18%
ACTIONS NON DEPOSEES	13 532	0,09%
<b>TOTAL</b>	<b>15 151 806</b>	<b>100%</b>

## 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

## 3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ;
- Engagements par signature.

#### ***Comptabilisation des engagements hors bilan***

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

#### ***Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle***

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### ***Classification des engagements***

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

##### **(i) Les actifs courants (Classe 0)**

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

##### **(ii) Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)**

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

##### **(iii) Les engagements incertains (Classe 2)**

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

##### **(iv) Les actifs préoccupants (Classe 3)**

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

***Immobilisations données en leasing***

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

***Provisions sur les engagements*****a- Provision individuelle**

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

## **b- Provision collective**

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

A ce titre, l'encours total des engagements des clients ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de ladite circulaire et ayant été maintenus parmi les actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier, s'élève au 31 Décembre 2011 à 49 890 KDT, dont 3 208 KDT d'encours rééchelonnés.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

A ce titre, les intérêts ayant fait l'objet de réservation en 2011, s'élèvent à 160 KDT.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 4.000 KDT.

### ***Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle***

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement**

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

### **3.3. Comptabilisation du portefeuille – titres et des revenus y afférents**

#### *Composition du portefeuille titres*

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement :

(i) Le portefeuille titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

#### *Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté*

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
  - o Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
  - o L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### ***Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres***

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

### **3.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

### **3.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

### **3.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

### **3.7. Provisions pour engagements de retraite**

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite comptabilisés à la date du 31 décembre 2011 s'élèvent à 6 930 KDT dont 1 192 KDT qui sont imputés sur l'exercice 2011.

### **3.8. Impôts sur les sociétés**

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2010, la déduction des provisions pour créances douteuses a été faite à 100% du bénéfice imposable. Par contre les provisions pour dépréciation des titres n'ont pas été déduites.

#### 4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

##### 4.1 Actifs

###### *Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT*

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 55.068 KDT contre 62.136 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Caisse	15 452	13 166
Comptes ordinaires BCT	39 616	48 970
	<b>55 068</b>	<b>62 136</b>

###### *Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers*

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 308.870 KDT contre 348.613 KDT au 31 décembre 2010 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	245 968	213 176
Banques de dépôt	-	84 500
Banques non-résidentes	60 297	46 223
Organismes financiers spécialisés	2 168	4 500
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	437	214
	<b>308 870</b>	<b>348 613</b>

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	226 832	19 136			245 968
Banques de dépôt	-				-
Banques non résidentes	13 531	46 766			60 297
Organismes financiers			2 168	-	2 168
Org. Distribution de crédits			2 168	-	2 168
Créances rattachées	437				437
	<b>240 800</b>	<b>65 902</b>	<b>2 168</b>	<b>-</b>	<b>308 870</b>

**Note 3 – Créances sur la clientèle**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à 1.883.093 KDT contre 1.594.868 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Portefeuille escompte	1	1 663 686	1 413 931
<i>dont Activité leasing</i>		93 359	101 073
Comptes débiteurs de la clientèle	2	123 174	98 082
Crédits sur ressources spéciales	3	50 667	39 770
Autres crédits à la clientèle	4	136 308	123 573
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		8 473	8 076
<b>Total brut</b>		<b>1 982 308</b>	<b>1 683 432</b>
Provisions individuelles	5	(95 215)	(88 564)
Provision collective	5	(4 000)	-
<b>Total net</b>		<b>1 883 093</b>	<b>1 594 868</b>

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille escompte	487 177	279 370	640 568	256 571	1 663 686
Comptes débiteurs de la clientèle	123 174				123 174
Crédits sur ressources spéciales	6 097	3 661	20 242	20 667	50 667
Autres crédits à la clientèle	124 442	864	5 735	5 267	136 308
Créances rattachées	8 473				8 473
	<b>749 363</b>	<b>283 895</b>	<b>666 545</b>	<b>282 505</b>	<b>1 982 308</b>

**(1) Portefeuille escompte**

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

**(2) Comptes débiteurs de la clientèle**

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 136.308 KDT contre un solde de 123.573 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Total créances douteuses	(i)	129 730	123 924
Valeurs impayées		12 191	3 561
Arrangements, rééchelonnements et consolidations		6 325	7 497
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	(ii)	1 095	1 161
Agios réservés classes 2, 3,4		(12 873)	(12 570)
Agios réservés sur les créances régies par la circulaire 2012-02		(160)	-
		<b><u>136 308</u></b>	<b><u>123 573</u></b>

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Classe 2	843	1 797
Classe 3	3 262	2 602
Classe 4	112 592	106 955
	<b><u>116 697</u></b>	<b><u>111 354</u></b>

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

<b>Provisions au 31 décembre 2010 (UBCI et UBCI LEASING)</b>	<b>88 564</b>
Dotations sur provisions individuelles	10 566
Dotations sur provision collective	4 000
Reprises	(i) <u>-3 915</u>
<b>Provisions au 31 décembre 2011</b>	<b><u>99 215</u></b>

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprise sur créances recouvrées	2 066
Reprises sur créances radiées	1 783
Reprise sur créances passées par pertes	66
	<b>3 915</b>

#### **Note 4 – Portefeuille-titre commercial**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2011 un montant de 7.354 KDT contre 4.415 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de placement à revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	3 401	3 441
Bons de trésor cessibles BTC	2 983	4
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	176	176
<b>Total</b>	<b>7 354</b>	<b>4 415</b>

#### **Note 5 – Portefeuille d'investissement**

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2011 à 141.221 KDT contre 101.400 KDT au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Titres de participation	3 033	3 079
Parts dans les entreprises liées (i)	19 457	19 056
Titres d'investissement	113 638	74 583
Titres en Portage	2 269	2 207
Créances rattachées aux titres d'investissement	3 765	3 362
<b>Total brut</b>	<b>142 162</b>	<b>102 287</b>
Provision pour dépréciations de titres	(941)	(887)
<b>Total Net</b>	<b>141 221</b>	<b>101 400</b>

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

**Note 6 – Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées ont atteint 47.480 KDT au 31 décembre 2011 contre 56.909 KDT au 31 décembre 2010 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<b>Valeurs brutes en début de période</b>	<b>150 072</b>	<b>138 831</b>
Acquisitions	9 014	9 067
Cessions	(10 710)	(2 558)
Apport Fusion	-	4 732
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b>148 376</b>	<b>150 072</b>
Amortissements	(100 617)	(92 825)
Provisions pour dépréciation	(279)	(338)
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b>47 480</b>	<b>56 909</b>

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2011 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/10	Acqui / Cession /	Reclas sements	Val. Brute au 31/12/11	Amort au 31/12/10	Dotation 31/12/11	Reprise Amort sur cessions	Tot Amort au 31/12/11	V. Nette au 31/12/11
Fonds de Commerce	1 076	0	0	1 076	311	44	0	355	721
Terrain	13 392	-7 442	0	5 950			0	0	5 950
Immobilisations d'exploitation	26 604	0	0	26 604	11 748	1 329	0	13 077	13 527
Immobilisations hors exploitation	785	0	0	785	270	38	0	308	477
Agencements et aménagements	31 782	1 064	16	32 862	18 935	2 128	-438	20 625	12 237
Mobilier et Matériels	42 607	1 199	88	43 894	35 406	2 750	-402	37 754	6 140
Matériel de Transport	2 054	-131	0	1 923	1 189	300	-277	1 212	711
Immobilisations en cours	3 914	403	-316	4 001			0	0	4 001
Immobilisations Incorporelle	27 858	3 211	212	31 281	24 966	2 320	0	27 286	3 995
<b>Total</b>	<b>150 072</b>	<b>-1 696</b>	<b>0</b>	<b>148 376</b>	<b>92 825</b>	<b>8 909</b>	<b>-1 117</b>	<b>100 617</b>	<b>47 759</b>
Provisions pour dépréciation									-279
<b>Total Général</b>	<b>150 072</b>	<b>-1 696</b>	<b>0</b>	<b>148 376</b>	<b>92 825</b>	<b>8 909</b>	<b>-1 117</b>	<b>100 617</b>	<b>47 480</b>

**Note 7 – Autres actifs**

Le solde de cette rubrique a atteint 32.005 KDT au 31 décembre 2011 contre 29.820 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Débiteurs divers	(i)	19 190	21 333
Comptes de régularisation	(ii)	8 431	6 412
Comptes de Stock		237	284
Siège, succursale et agences		-	4
Créances prises en charge par l'Etat		1 737	1 884
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	2 492	0
		<b>32 087</b>	<b>29 917</b>
Provision sur autres actifs		(82)	(97)
		<b>32 005</b>	<b>29 820</b>

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Prêts et avances au personnel	13 546	13 372
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	225	21
Retenue à la source	68	48
Autres débiteurs divers	5 351	7 892
	<b>19 190</b>	<b>21 333</b>

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 152	1 497
Produits à recevoir	3 472	3 020
Débets à régulariser et divers	3 807	1 895
	<b>8 431</b>	<b>6 412</b>

(iii) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Portefeuille encaissement	81 748	0
Comptes exigibles après encaissement	(79 256)	0
	<b>2 492</b>	<b>0</b>

**5.1. Passifs****Note 8 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.**

Le solde de ce poste a atteint 356.449 KDT au 31 décembre 2011 contre 215.272 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
BCT	(i)	214 000	-
Banques de dépôt	(ii)	25 000	-
Banques non-résidentes	(iii)	115 768	214 518
Organismes financiers spécialisés	(iv)	328	158
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		1 353	596
		<b>356 449</b>	<b>215 272</b>

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>BCT</u>			
Emprunts au jour le jour et à terme		214 000	-
		<b>214 000</b>	<b>-</b>

(ii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>Banques de dépôts</u>			
Emprunts au jour le jour et à terme		25 000	-
		<b>25 000</b>	<b>-</b>

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>			
Comptes ordinaires		8 610	9 338
Emprunts au jour le jour et à terme		107 158	175 180
DAT		-	30 000
		<b>115 768</b>	<b>214 518</b>

(iv) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>			
Comptes ordinaires		328	158
		<b>328</b>	<b>158</b>

**Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle**

Le solde de cette rubrique a atteint 1.770.165 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 1.661.814 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes à vue	(i)	796 652	700 008
Comptes d'épargne	(ii)	468 363	416 511
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	406 367	429 614
Autres sommes dues à la clientèle		37 911	27 541
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	57 500	84 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		3 372	4 140
		<b><u>1 770 165</u></b>	<b><u>1 661 814</u></b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	796 652				796 652
Comptes d'épargne	468 363				468 363
CAT/BC et autres produits financiers	184 279	195 534	26 554	-	406 367
Autres sommes dues à la clientèle	37 911				37 911
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	56 000	1 500			57 500
Dettes rattachées	3 372				3 372
	<b><u>1 546 577</u></b>	<b><u>197 034</u></b>	<b><u>26 554</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>1 770 165</u></b>

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Compagnies d'assurances	16 855	10 816
Entreprises publiques	100 818	47 602
Autres clientèles commerciales	203 937	208 621
Comptes de non-résidents	200 037	205 231
Clients particuliers	275 005	227 738
	<b><u>796 652</u></b>	<b><u>700 008</u></b>

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	397 308	353 826
Comptes d'épargne investissement		355	355
Comptes d'épargne logement		53 406	37 475
Autres	(b)	17 294	24 855
		<b><u>468 363</u></b>	<b><u>416 511</u></b>

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Bons de caisse	85 658	102 997
Dépôts à terme	175 527	247 929
Placements en devises	145 182	78 688
	<b><u>406 367</u></b>	<b><u>429 614</u></b>

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Entreprises étatiques	29 500	35 500
Sociétés privées	21 000	48 500
Divers	7 000	
	<b><u>57 500</u></b>	<b><u>84 000</u></b>

**Note 10 – Emprunts et ressources spéciales**

Le solde de cette rubrique a atteint 54.541 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 47.832 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
<b>Emprunt Obligataire</b>	<b>4 000</b>	<b>8 000</b>
<b>Ressources Etatiques</b>	<b>5 369</b>	<b>5 163</b>
FOPRODI	278	201
FONAPRA	5 005	4 877
FOSDA	86	85
<b>Mobilisation créances</b>	<b>449</b>	<b>449</b>
<b>Crédits partenariat</b>	<b>26 282</b>	<b>15 701</b>
Ligne PROPARCO	3 705	4 662
Lignes CFD	22 577	11 039
<b>Crédit BIRD</b>	<b>316</b>	<b>1 278</b>
<b>Autres fonds extérieurs</b>	<b>17 873</b>	<b>16 711</b>
Ligne Italienne	6 208	8 456
Ligne FODEP	38	7
Ligne Suisse	126	514
Ligne Espagnole	4 352	235
Ligne BEI	5 113	4 961
Ligne K F W	1 760	2 257
Encours FADES	276	281
<b>Dettes rattachées à des ressources spéciales</b>	<b>252</b>	<b>530</b>
<b>Total Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>54 541</b>	<b>47 832</b>

**Note 11 – Autres passifs**

Le solde de cette rubrique a atteint 79.340 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 68.910 KDT au 31 décembre 2010. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Provisions	(1)	12 966	11 935
Comptes de régularisation	(2)	31 289	22 028 (*)
Créditeurs divers		35 085	15 219
Comptes exigibles après encaissement	(3)	-	19 728
		<b>79 340</b>	<b>68 910</b>

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 136	4 270
Provisions pour risques et charges	1 900	1 927
Provisions pour charges de retraites	6 930	5 738
	<b>12 966</b>	<b>11 935</b>

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges à payer	15 368	13 956 (*)
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 383	3 462
Crédits à régulariser et divers	13 538	4 610
	<b>31 289</b>	<b>22 028</b>

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Comptes exigibles après encaissement	0	137 760
Portefeuille encaissement	0	(118 032)
	<b>0</b>	<b>19 728</b>

(\*) Cf. note 12

## 5.2. Capitaux propres

### Note 12 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2011, le capital social s'élève à 75.759 KDT composé de 15.151.806 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2011 à 214.596 KDT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Modifications Comptables *	Total
<b>Solde au 31-12-2010</b>	<b>75 759</b>	<b>5 000</b>	<b>2 680</b>	<b>95 848</b>	<b>576</b>	<b>2</b>	<b>26 582</b>	<b>-2 114</b>	<b>204 333</b>
Réserve facultative				-1 860			1 860		0
Report à nouveau						-2	2		0
Réserve à régime spécial			-121	317			-196		0
Réserve pour réinvt exonérés			14 416				-14 416		0
Résultats reportés						3	-3		0
Distribution des bénéfices							-12 500		-12 500
Réserve légale		1 329					-1 329		0
Autres capitaux propres					4				4
Subvention d'investissement					-93				-93
Résultat au 31-12-2011							22 852		22 852
<b>Solde au 31-12-2011</b>	<b>75 759</b>	<b>6 329</b>	<b>16 975</b>	<b>94 305</b>	<b>487</b>	<b>3</b>	<b>22 852</b>	<b>-2 114</b>	<b>214 596</b>

(\*) Il s'agit d'une correction d'erreur pour un montant de 2 114 KDT se rapportant à la non constatation parmi les charges de l'exercice 2010 d'une prime d'intéressement décidée suite à l'accord conclu entre le bureau syndical et la Direction Générale de la banque lors de la réunion du 8 juin 2011 et acté par un Procès Verbal signé et daté le 27 juin 2011.

La correction de l'erreur a eu pour effet la diminution des capitaux propres au titre de l'exercice 2011 pour 2 114 KDT.

Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2010 a eu pour effet l'augmentation des charges de personnels par le montant de la prime, l'augmentation des autres passifs et la diminution du résultat net dudit montant.

### 5.3. Engagements hors bilan

#### *Note 13 – Cautions, avals et autres garanties données*

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 un montant de 943.436 KDT contre un solde de 601.588 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<b>En faveur d'établissements bancaires et financiers</b>	<b>763 635</b>	<b>410 575</b>
Etablissements bancaires	763 635	410 575
<b>En faveur de la clientèle</b>	<b>179 801</b>	<b>191 013</b>
Cautions fiscales	9 756	9 776
Cautions pour marchés	97 620	114 902
<i>En devises</i>	<i>19 971</i>	<i>27 246</i>
<i>En dinars</i>	<i>77 649</i>	<i>87 656</i>
Cautions douanières	20 422	20 387
Cautions diverses	45 716	40 761
<i>En devises</i>	<i>32 644</i>	<i>24 736</i>
<i>En dinars</i>	<i>13 072</i>	<i>16 025</i>
Obligations cautionnées	6 287	5 187
	<hr/> <b>943 436</b>	<hr/> <b>601 588</b>

**Note 14 – Crédits documentaires**

Le solde de cette rubrique a atteint 264.452 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 277.871 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	69 833	115 247
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	194 619	162 624
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>145 950</i>	<i>125 105</i>
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>48 669</i>	<i>37 519</i>
	<b><u>264 452</u></b>	<b><u>277 871</u></b>

**Note 15 – Engagements de financement donnés**

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2011 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 252.300 KDT contre 313.475 KDT au 31 décembre 2010.

**Note 16 – Engagements sur titres**

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	12
	<b><u>27</u></b>	<b><u>31</u></b>

**Note 17 – Garanties reçues**

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	199 485	132 862
Garanties reçues des banques	893 422	562 004
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	<i>-</i>	<i>223</i>
<i>Garanties reçues des banques non –résidentes</i>	<i>893 422</i>	<i>561 781</i>
Nantissement titres	37 225	29 319
Garanties reçues de la clientèle	608 168	424 222
Garanties Reçues Leasing	39 459	32 396
Engagements reçus d'autres Etablissements	-	277
	<b><u>1 777 759</u></b>	<b><u>1 181 080</u></b>

**Note 18 – Opérations en devises**

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d’achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu’en raison du délai d’usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

Achat au comptant	9 559 KDT
Vente au comptant	9 745 KDT

- Les opérations d’achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d’usance ayant une date d’échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit :

Achat à terme	26 310 KDT
Vente à terme	42 550 KDT

**5.4. Etat de résultat****Note 19 - Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s’élève à 117.339 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 101.134 KDT au 31 décembre 2010.

Ce poste s’analyse comme suit :

		<b><u>31/12/2011</u></b>	<b><u>31/12/2010</u></b>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	3 606	4 376
Produits sur opérations de crédit	(ii)	102 006	88 201
Revenus assimilés	(iii)	11 727	8 557
		<b><u>117 339</u></b>	<b><u>101 134</u></b>

**(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire**

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2011</u></b>	<b><u>31/12/2010</u></b>
Marché Monétaire au jour le jour	251	2 693
Marché Monétaire à terme	0	43
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	889	50
Marché Monétaire en devises	2 281	1 487
Autres	185	103
	<b><u>3 606</u></b>	<b><u>4 376</u></b>

**(ii) Produits sur opérations de crédit**

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<b><u>31/12/2011</u></b>	<b><u>31/12/2010</u></b>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	80 272	66 623
Comptes courants débiteurs	10 295	9 613
Leasing	9 248	9 873
Crédits sur ressources extérieures	2 179	1 566
Créances douteuses ou litigieuses	12	526
	<b><u>102 006</u></b>	<b><u>88 201</u></b>

**(iii) Revenus assimilés**

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2011</u></b>	<b><u>31/12/2010</u></b>
Avals, cautions et acceptations bancaires	5 462	4 269
Commissions de découverts	1 347	1 052
Commissions sur billets de trésorerie	72	72
Report-Déport	4 786	3 102
Autres Intérêts assimilés	60	62
	<b><u>11 727</u></b>	<b><u>8 557</u></b>

**Note 20 - Commissions**

Le solde de cette rubrique s'élève à 35.502 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 32.219 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2011</u></b>	<b><u>31/12/2010</u></b>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	29 476	25 836
Commissions de tenues de comptes	2 405	2 103
Commission sur opération de change manuel	383	336
Autres commissions	3 238	3 944
	<b><u>35 502</u></b>	<b><u>32 219</u></b>

**Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève à 9.437 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 7.390 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor à court terme	5	72
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	213	218
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	(14)	(92)
Bénéfice de change	9 934	7 962
Perte de change	(701)	(788)
Intérêts /emprunt obligataire en portefeuille commercial	-	18
	<b>9 437</b>	<b>7 390</b>

**Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement**

Ce poste totalise au 31 décembre 2011 un montant de 7.743 KDT contre 6.459 KDT au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 514	4 249
Dividendes sur portefeuille de participation	1 852	1 974
Plus value sur cession titres de participation	1 268	40
Intérêts sur titres en portages	109	196
	<b>7 743</b>	<b>6 459</b>

**Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées**

Le solde de cette rubrique s'élève à 46.262 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 35.948 KDT au 31 décembre 2010.

Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	7 689	2 336
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1) 33 603	30 321
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 792	1 956
Charges assimilées	3 178	1 335
	<b>46 262</b>	<b>35 948</b>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dépôts à vue	4 570	3 358
Comptes à terme bons de caisse et autres produits financiers	16 434	14 753
Comptes d'épargne	10 013	8 982
Certificats de dépôts	2 586	3 228
	<b>33 603</b>	<b>30 321</b>

**Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève à 13.724 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 5.460 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Dotations aux provisions	16 571	8 498
Reprises de provisions	(4 612)	(5 427)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	68	774
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	98	85
Créances radiées	1 805	1 970
Récupération sur créances radiées	(206)	(440)
	<u>13 724</u>	<u>5 460</u>

**Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à 167 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 109 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Etalement Prime et décote /Titres d'investissement	113	138
Dotations aux provisions	73	44
Reprises de provisions	(19)	(73)
	<u>167</u>	<u>109</u>

**Note 26 - Charges générales d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève à 23.913 KDT au 31 décembre 2011 contre un solde de 22.232 KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Impôts et taxes	150	447
Travaux, fournitures et services extérieurs	11 747	10 304
Transport et déplacement	734	494
Frais divers de gestion	10 609	10 048
Autres charges d'exploitation	673	939
	<u>23 913</u>	<u>22 232</u>

**Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires**

Le solde de cette rubrique s'élève à 3.216 KDT au 31 décembre 2011 contre (646) KDT au 31 décembre 2010. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Plus value de cession d'immobilisations	4 034	91
Moins value de cession d'immobilisations	(513)	(51)
Autres pertes	(305)	(686)
Autres gains	300	-
	<u>3 516</u>	<u>(646)</u>

**Note 28 – Impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2011 totalise 6.974 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	46 186
Réintégrations	10 705
Déductions (dont provisions)	(27 816)
Réinvestissements exonérés	(10 000)
Plus-value de fusion	850
Résultat fiscal	19 925
Taux d'impôt	35%
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<u>6 974</u>

**Note 29 - Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	22 852	24 468 (*)
Nombre d'actions ordinaires	15 151 806	15 151 806
Résultat de base par action (en DT)	1,508	1,615

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(\*) Cf. note 12

**5.5. Etat de flux de trésorerie****Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Au 31 décembre 2011, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 6.565 KDT et se détaillent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b><u>31/12/2011</u></b>	<b><u>31/12/2010</u></b>
Caisse	15 452	13 166
Banque Centrale (comptes ordinaires)	39 616	48 970
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	17 312	3 363
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	245 968	213 176
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	-	84 500
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	42 985	42 860
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(25 000)	-
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(214 000)	-
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(8 610)	(9 338)
Banques non résidentes installés à l'étranger (DAT)	-	(30 000)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(107 158)	(175 180)
	<b><u>6 565</u></b>	<b><u>191 517</u></b>

**Note 31 - Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle**

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2011, se détaille comme suit :

	<b>Durée &lt; 3 mois</b>	<b>3 mois &lt; D &lt; 1 AN</b>	<b>1 An &lt; D &lt; 5 ANS</b>	<b>D &gt; 5 ANS</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ACTIFS</b>					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	55 068				55 068
Créances sur les établissements bancaires et financiers	240 800	65 902	2 168		308 870
Créances sur la clientèle	650 148	283 895	666 545	282 505	1 883 093
Portefeuille Titre -Commercial	5 128		1 432	794	7 354
Portefeuille Titre d'investissement	3 747	2 479	60 777	74 218	141 221
Valeurs Immobilisés	10 212	493	13 970	22 805	47 480
Autres actifs	19 840	331	2 259	9 575	32 005
<b>Total Actifs</b>	<b>984 943</b>	<b>353 100</b>	<b>747 151</b>	<b>389 897</b>	<b>2 475 091</b>
<b>Passif</b>					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	293 272	63 177			356 449
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 548 077	195 534	26 554		1 770 165
Emprunts et Ressources Spéciales	4 124	7 508	25 456	17 453	54 541
Autres Passifs	77 512	1 828			79 340
Capitaux Propres	0	11 591		203 005	214 596
<b>Total Passif</b>	<b>1 922 985</b>	<b>279 638</b>	<b>52 010</b>	<b>220 458</b>	<b>2 475 091</b>
<b>Position Nette</b>	<b>(938 042)</b>	<b>73 462</b>	<b>695 141</b>	<b>169 439</b>	<b>0</b>

### **Note 32 – Transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011 se présentent comme suit :

#### **Opérations avec BNP Paribas**

La banque a eu recours au cours de l'exercice 2011 à BNP Paribas (qui détient 50% du capital de l'UBCI) pour un montant de 6.572 KDT pour la fourniture des transactions représentant des prestations d'assistance, de maintenance, de développement et de standardisation des applications informatiques conformément aux normes standards du Groupe BNP Paribas.

#### **Opérations avec les filiales du groupe UBCI**

- La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions et SALAMBO SICAV. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions de dépôt pour un total de 1.159 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2011 s'élève à 21 KDT.

#### **Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général, tel que fixée par le comité de rémunération du 01Avril 2010, s'élève à 122 KTND  
Le règlement définitif pour solde de tout compte suite à son départ à la retraite au cours de l'exercice 2011 s'élève à 568 KDT.  
Ce règlement effectué conformément à la convention collective du secteur bancaire est ventilé comme suit :
  - indemnités de départ à la retraite : 326 KTND
  - congés payés : 242 KTNDSoit une charge globale de 690 KTND
- La rémunération du Directeur Général est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP. Suivant ce contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2011 s'élève à 534 KDT.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale au cours de l'exercice 2011 s'élève à 384 KDT.